

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le onze du mois de juin,

A la salle des fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 4 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Olivier CLEMENCE donne procuration à Sébastien BARRAS, Roland MARTIN donne procuration à Vincent BOBILLIER, Christophe JANIN donne procuration à Françoise VUILLEMIN, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Claude MARTELET donne procuration à Francine MISERE

Excusés : Sébastien WOLFF, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Emmanuel SAULNIER

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 60
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-06-14	Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Signature convention de partenariat au titre de la participation à un programme de recherche et développement entre la CCPM et YAKA
---	---

Le Président rappelle la délibération n° 2025-01-07 du 16 janvier 2025 qui acte l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Maïche au Pôle Territorial de Coopération Economique dénommé YAKA.

Le PTCE YAKA vise à développer l'attractivité du territoire en le positionnant comme pionnier pour les transitions, proposant des projets coopératifs et inclusifs. Par attractivité, il est entendu la capacité à offrir un cadre de vie ouvert, durable, vivant et de proposer les emplois de demain, promouvoir et favoriser la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire, notamment des filières d'excellence.

Le partenariat entre les acteurs publics et privés au sein du PTCE YAKA constitue la force d'actions de la démarche et lui confère son caractère innovant. Le PTCE YAKA offre un espace de coopération visant à répondre aux enjeux d'attractivité du territoire, aux ambitions définies tout en démontrant qu'il est nécessaire pour agir autrement.

La Communauté de communes du Pays de Maïche s'engage à :

- Mettre à disposition un agent pour la coordination du dispositif sur le territoire à hauteur de 0.2 ETP,
- Mettre à disposition les agents de la CCPM selon les expertises thématiques nécessaires au service des projets du PTCE YAKA en fonction des missions déployées au sein de la collectivité,
- Informer le PTCE YAKA lorsqu'un projet initié sur son territoire recoupe une action du PTCE YAKA,
- Favoriser la coordination entre les services concernés afin d'assurer la cohérence des actions,
- Contribuer financièrement et annuellement au PTCE YAKA à hauteur de 1€/habitant

Le PTCE YAKA s'engage à :

- Structurer et mobiliser ses équipes pour assurer le suivi opérationnel des actions visant à répondre aux ambitions,
- Affiner, capitaliser sur la diversité des acteurs pour fédérer autour de la démarche,
- Entretien le cadre de coopération initié et mettre en récit pour favoriser la visibilité du PTCE YAKA,
- Être complémentaire aux actions engagées sur le territoire de la CCPHD,
- Définir les indicateurs de mesure de réussite des actions et les suivre,
- Assurer l'expérimentation et le pilotage des actions.

Suivi :

L'équipe de pilotage et de coordination composé des coordinateurs/trices des EPCI et du coordinateur/trice du PTCE YAKA, se réunira une fois par semaine pour :

- Examiner l'avancement des actions,
- Mesurer les résultats obtenus à l'aide d'indicateurs définis en commun.
- Identifier les difficultés et proposer des actions d'amélioration.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ACTE la convention de partenariat au titre de la participation à un programme de recherche et développement entre la CCPM et l'association du Pôle Territorial de Coopération Economique YAKA.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 025-200023075-20260611-DEL_2026_06_14-DE



Pour copie conforme,
Le Président
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 60

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr